



L'essentiel du conseil communautaire

05/03/2024

Salle polyvalente - Les Cars

Yves BUISSON, Directeur de la SPL Terres de Limousin, est intervenu pour rappeler que cette structure, composée du Département et des EPCI 87, a été créée en 2021 pour favoriser le développement touristique de la Haute-Vienne. Pour renforcer notre attractivité touristique, il est proposé de mutualiser des moyens humains et financiers. Les élus communautaires ont validé une convention de mutualisation entre la SPL, l'Office de Tourisme et l'intercommunalité. En 2024, ce sont 1,9 ETP (équivalent temps plein) et 12 000 € mis à disposition par l'Office de tourisme au collectif de la SPL pour améliorer le rayonnement touristique. La Communauté de communes sera la première collectivité de Haute-Vienne à signer cette convention de mutualisation, le 28 mars.

Présentation du rapport d'activité 2023 : les différents services ont présenté leurs activités 2023 et les perspectives 2024, démontrant la richesse et la variété des actions de l'intercommunalité :

<https://www.paysdenexon-montsdechalus.fr/bilan-d-activite.html>

Budget : après présentation, les conseillers communautaires ont adopté à l'unanimité les Comptes Administratifs 2023, approuvé les Comptes de Gestion 2023 et validé les affectations des résultats de l'exercice 2023.

Comptes administratifs 2023 Investissement

	BUDGET PRINCIPAL (€)	OM (€)	SPANC (€)	ACTIVITES COMMERCIALES (€)	ZA FLAVIGNAC (€)	ZA LES GANNES (€)
Dépenses	807 799,03 €	318 872,37 €	10 645,82 €	50 776,53 €	685,15 €	21 889,80 €
Recettes	798 017,12 €	239 545,27 €	8 306,01 €	34 951,55 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	-9 781,91 €	-79 327,10 €	-2 339,81 €	-15 824,98 €	-685,15 €	-21 889,80 €
Report N-1	-256 476,81 €	80 063,01 €	35 374,02 €	27 303,13 €	-188 619,25 €	-422 032,62 €
Résultat cumulé à reporter au BP 2024	-266 258,72 €	735,91 €	33 034,21 €	11 478,15 €	-189 304,40 €	-443 922,42 €
Besoin de financement	423 905,58 €	5 364,09 €	0,00 €	30 951,00 €	0,00 €	0,00 €

Comptes administratifs 2023 Fonctionnement

	BUDGET PRINCIPAL (€)	OM (€)	SPANC (€)	ACTIVITES COMMERCIALES (€)	ZA FLAVIGNAC (€)	ZA LES GANNES (€)
Dépenses	4 502 100,83 €	1 423 584,64 €	75 434,03 €	44 216,56 €	685,15 €	1 674,97 €
Recettes	4 710 921,22 €	1 494 347,37 €	62 152,50 €	37 770,19 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	208 820,39 €	70 762,73 €	-13 281,53 €	-6 446,37 €	-685,15 €	-1 674,97 €
Report N-1	1 002 317,33 €	100 713,62 €	-1 422,27 €	6 461,35 €	2 565,28 €	86 726,23 €
Résultat cumulé	1 211 137,72 €	171 476,35 €	-14 703,80 €	14,98 €	1 880,13 €	85 051,26 €
Affectation à l'investissement	423 905,58 €	5 364,09 €	0,00 €	0,00 €	1 880,12 €	85 051,26 €
Résultat cumulé à reporter au BP 2024	787 232,14 €	166 112,26 €	-14 703,80 €	14,98 €	0,01 €	0,00 €

Orientations Budgétaires 2024 : cette séance a été l'occasion de présenter les grandes lignes du budget 2024. Malgré la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'année sera marquée par l'augmentation des coûts d'électricité, des assurances, des nouveaux contrats de maintenance et des coûts de personnel (maintien de l'effectif mais absorption des augmentations décidées par l'État en 2023). Par ailleurs, suite au renouvellement des délégations de service public des crèches et à la perte d'une subvention de la CAF, la collectivité sera amenée à augmenter la subvention au CIAS.

Les recettes de fonctionnement devraient être légèrement à la hausse du fait des augmentations, décidées par l'État, des bases fiscales (+3.9%), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) et de nouvelles variables de calcul de la compensation de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Malgré, ces augmentations, au regard des investissements qui sont envisagés en 2024, les réserves de la collectivité devront être mobilisées. Il pourra être envisagé d'augmenter la fiscalité, pour limiter la dégradation des réserves et permettre la poursuite des investissements dans l'avenir.

Ressources humaines

- Le Centre de Gestion de la Haute-Vienne lance une consultation en vue de souscrire un contrat collectif en matière de prévoyance des agents. La communauté de communes mandate le Centre de gestion pour qu'elle intègre le périmètre de ce contrat collectif.
- Comme chaque année en période estivale, la collectivité a besoin de recruter un agent saisonnier à temps complet pour venir en renfort à l'équipe du service technique.

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

Développement économique

Les conseillers communautaires ont voté à l'unanimité les propositions suivantes :

- Des aides à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 20 350 € accordées pour l'installation de la Boucherie Souchaud à Nexon.
- Une aide complémentaire sur le Fond de Soutien à l'Économie Locale (FSEL) accordée à la SARL RÊVE EN VAN pour un montant final de 1 631 €.
- Un porteur de projet en boucherie souhaite reprendre le local aménagé à Bussière-Galant. Le loyer est fixé à 400 € HT mensuel. À titre exceptionnel, il bénéficiera d'une gratuité des 3 premiers mois.
- Suite à la vacance du multiple rural de Rilhac-Lastours, et afin de favoriser le maintien d'une activité associative d'épicerie et de bar, une convention de mise à disposition des locaux, à titre gratuit, jusqu'au 31 décembre 2024 est conclue avec l'association « O Chemin de Ronde ». Il s'agit de permettre l'installation de l'activité. Ensuite, la convention sera révisée avec l'objectif de conclure un bail à titre onéreux.
- La Communauté de communes souhaite se doter de réserves foncières à vocation économique. Une opportunité se présente à Be tour – Commune de Janailhac, en bordure de la RD 704 : une parcelle d'environ 15 000 m² à proximité de 2 entreprises en activité. Mandat a été donné au Président pour engager des négociations à l'amiable en vue de l'acquisition de ce terrain et afin d'étudier les possibilités de création et d'aménagement d'une zone d'activités.

Réseau de lecture

La Commune de St-Priest-Ligoure porte un projet de réhabilitation des locaux communaux accueillant le Comptoir et la bibliothèque associative. Il est proposé, qu'une fois réhabilitée, cette bibliothèque intègre le réseau de lecture intercommunal. Pour ce faire, La Communauté de communes participera au financement de la rénovation du bâtiment sur la partie bibliothèque via un fond de concours auprès de la Commune. Elle se chargera ensuite de l'acquisition de la collection et des équipements de cette huitième médiathèque. Elle assurera également l'accueil des usagers et les animations. Les bénévoles de la bibliothèque actuelle seront associés à une partie des animations.

Ce projet est adopté à l'unanimité

Patrimoine et Espaces verts

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention de raccordement des eaux usées et eaux pluviales de la cuisine centrale de l'EPHAD de Châlus entre cet établissement, la Commune de Châlus, la société Legrand et la Communauté de communes.